

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1143

15 mai 2013

### SOMMAIRE

<b>4finance S.A.</b> .....	<b>54836</b>	<b>Office Portfolio Minerva III Sàrl</b> .....	<b>54839</b>
<b>Absolute Ventures S.C.A.</b> .....	<b>54839</b>	<b>Olip S.A.</b> .....	<b>54821</b>
<b>Bateman Technologies Luxembourg S. à r.</b>		<b>OneBeacon Investments (Luxembourg)</b>	
<b>I.</b> .....	<b>54819</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>54832</b>
<b>Crédit Agricole Réassurance S.A.</b> .....	<b>54820</b>	<b>Oppenheim Asset Management Services S.</b>	
<b>Flen Pharma Group S.A.</b> .....	<b>54818</b>	<b>à r.l.</b> .....	<b>54839</b>
<b>Flossbach</b> .....	<b>54852</b>	<b>Oxymore S.A.</b> .....	<b>54820</b>
<b>Great Shot S.A.</b> .....	<b>54853</b>	<b>PIT D Lux S.à r.l.</b> .....	<b>54821</b>
<b>Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.</b>		<b>Profound Market Group S.à.r.l.</b> .....	<b>54839</b>
.....	<b>54848</b>	<b>Ramb S.A.</b> .....	<b>54844</b>
<b>International Real Estate Company S.A.</b>		<b>RAU &amp; RAU Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>54844</b>
.....	<b>54844</b>	<b>Real Corp Uno S.A.</b> .....	<b>54861</b>
<b>Italian Food Company</b> .....	<b>54849</b>	<b>Red Diamond Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>54861</b>
<b>Keros S.A.</b> .....	<b>54833</b>	<b>REIP Portfolio Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54848</b>
<b>Longview Partners Investments</b> .....	<b>54844</b>	<b>RIEM</b> .....	<b>54848</b>
<b>Luxembourg Capital Holding S.A.</b> .....	<b>54851</b>	<b>Silavano Investments S.à r.l.</b> .....	<b>54824</b>
<b>Matterhorn Securities S.A.</b> .....	<b>54864</b>	<b>Smart International Development S.A.</b> ..	<b>54853</b>
<b>Mellinckrodt 1</b> .....	<b>54832</b>	<b>SNOWBOARD PATRIMOINE S.A., socié-</b>	
<b>Mitco Resolution 5 S.à r.l.</b> .....	<b>54833</b>	<b>té de gestion de patrimoine familial</b> ....	<b>54821</b>
<b>MML Capital Europe V S.A.</b> .....	<b>54834</b>	<b>Stork Invest S.A.</b> .....	<b>54864</b>
<b>Motopol S.A.</b> .....	<b>54833</b>	<b>Teamlog Lux S.à r.l.</b> .....	<b>54853</b>
<b>Nascent Group S.A.</b> .....	<b>54833</b>	<b>Thryn Holding N°5 S.à r.l.</b> .....	<b>54863</b>
<b>Next Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>54839</b>	<b>UBI Trustee S.A.</b> .....	<b>54864</b>
<b>NHS - SIF</b> .....	<b>54836</b>	<b>UBS (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>54863</b>
<b>Nouvelles Assurances - Société de Courta-</b>		<b>Uni-Global</b> .....	<b>54863</b>
<b>ge</b> .....	<b>54863</b>	<b>VIIF Gestion S.à r.l.</b> .....	<b>54844</b>
<b>Oana S.à r.l., SPF</b> .....	<b>54828</b>	<b>Xilco Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54862</b>

**Flen Pharma Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 170.456.

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Flen Pharma Group S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.456, constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler en date du 3 juillet 2012, publié au Mémorial C n° 2155 du 30 août 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Paulus avec adresse professionnelle au 44 rue de la vallée, L-2661 Luxembourg qui agira également en tant que secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maxime Grosjean avec adresse professionnelle au 44 rue de la vallée, L-2661 Luxembourg.

Le bureau d'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à quatre cent un mille deux cent cinquante Euros (€ 401.250.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Ajout à l'article 15 des statuts de la Société d'un second alinéa ayant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juin de chaque année à 14h00. Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée adopte unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts de la Société afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juin de chaque année à 14h00. Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Paulus, Grosjean, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038661/54.

(130047362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.155.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bateman Projects Execution B.V., a corporation established under the laws of the Netherlands, having its registered office at 59, Haaksberweg, NL-1101BR Amsterdam Zuidoost.

Here represented by Miss Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on January 21<sup>st</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l." is a private limited liability company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 118.155, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on June 21<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C1839 on October 2<sup>nd</sup>, 2006.

II. That the capital of the company "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l." is set at seventeen thousand six hundred and twenty United States Dollars (17,620.00 USD) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of thirty-five United States Dollar and twenty-four cents (35.24 USD) each, fully paid.;

III. That the appearing party is the sole partner of the company "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l."

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That Bateman Projects Execution B.V., being sole owner of the shares of "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l.", declares that he is vested with all assets and he guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present;

With the result that the liquidation of "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l." is to be considered closed;

VI. That full discharge is granted to the current managers of the company for the performance of their mandate up to this day;

VII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll;

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bateman Projects Execution B.V., une société établie en vertu des lois des Pays Bas, ayant son siège social au 59, Haaksberweg, NL-1101BR Amsterdam Zuidoost,

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l.", est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.149, ayant été constituée suivant acte reçu du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C1839 du 2 octobre 2006.

II. Que le capital social de la société Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à dix-sept mille six cent vingt Dollars Américains (USD 17,620.00) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Dollar Américain et vingt-quatre cents (USD 35,24), entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, est le seul associé de la société "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée "Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que Bateman Projects Execution B.V prénommée, agissant en sa qualité d'associé unique de la société " Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l.", déclare que tous les actifs de la société ont été réalisés et qu'il garantit le paiement de tous les passifs actuellement inconnus de la société;

De sorte que la liquidation de la société " Bateman Technologies Luxembourg S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2013. Relation: EAC/2013/2442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038536/88.

(130047360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

#### **Oxymore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 94.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043259/10.

(130052365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

#### **Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043077/10.

(130052861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**PIT D Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.006.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Jorge Perez Lozano / Robert Jan Schol

Manager / Manager

Référence de publication: 2013043282/12.

(130052499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Olip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013043254/10.

(130052775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**SNOWBOARD PATRIMOINE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1556 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 175.953.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GLOBAL CHALLENGER Limited, ayant son siège à RM 1206-7 12/F bldg 93-103 Wing lok street Central Hong Kong, enregistrée au Registre des Sociétés à Hong Kong sous le numéro 1577595,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SNOWBOARD PATRIMOINE S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments

relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-), représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, GLOBAL CHALLENGER Limited, ici représentée comme il est dit, déclare souscrire les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un).

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY AUDIT S. à r.l. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5.- Le siège social est fixé à 4A, rue Henri Schnadt, L-1556 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10871. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037184/150.

(130045608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Silavano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 597.308,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.959.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Silavano Holdings (Rovio) L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the state of Delaware (USA) whose registered office is at c/o Accel Partners, 428 University Avenue, Palo Alto, CA 94301, USA (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Silavano Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.959 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary, on 13 July 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2320 on 18 September 2012.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 584,808 (five hundred eighty-four thousand eight hundred eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 597,308 (five hundred ninety-seven thousand three hundred eight Euros), by the issuance of 584,808 (five hundred eighty-four thousand eight hundred eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Silavano Holdings (Rovio) L.L.C. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 584,808 (five hundred eighty-four thousand eight hundred eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 597,308 (five hundred ninety-seven thousand three hundred eight Euros) by the issuance of 584,808 (five hundred eighty-four thousand eight hundred eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (the "New Shares") to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company for an aggregate amount of EUR 584,808 (five hundred eighty-four thousand eight hundred eight Euros) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

*Valuation*

The valuation of the Contribution to EUR 584,808 (five hundred eighty-four thousand eight hundred eight Euros) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 February 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr. Richard Zamboldi, category A manager, born in Pennsylvania (USA), on 29 April 1970, residing at CA 94301 Palo Alto, 428, University Avenue;
  - b) Mr. Jonathan Biggs, category A manager, born in Rustington (United Kingdom), on 24 October 1967, residing at SW1A 1<sup>er</sup> London (Royaume Uni), 16, St. James Street;
  - c) Mr. Ludovic Trogliero, category B manager, born in Clichy-La-Garenne (France), on 8 June 1979, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
  - d) Mr. David Catala, category B manager, born in Gand (Belgium), on 19 January 1979, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Silavano Holdings (Rovio) L.L.C.: 597,308 (five hundred ninety-seven thousand three hundred eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the 597,308 (five hundred ninety-seven thousand three hundred eight) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 597,308 (five hundred ninety-seven thousand three hundred eight Euros) represented by 597,308 (five hundred ninety-seven thousand three hundred eight) shares of one Euro (EUR 1.-) each. »

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Silavano Holdings (Rovio) L.L.C., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis à Accel Partners, 428 University Avenue, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis d'Amérique Associé Unique)),

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration a été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Silavano Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.959 (la «Société») constituée par un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire, le 13 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2320 en date du 18 septembre 2012.

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 584.808 EUR (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 597.308 EUR (cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent huit Euros) par l'émission de 584.808 (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Silavano Holdings (Rovio) L.L.C. des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 584.808 EUR (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 597.308 EUR (cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent huit Euros), par l'émission de 584.808 (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts»), l'ensemble devant être payé par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique

contre la Société pour un montant total de 584.808 EUR (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit Euros) (l'"Apport").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts par voie de l'Apport.

*Evaluation*

L'évaluation de l'Apport à hauteur de 584,808 EUR (cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit Euros) a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration de valeur de l'apport datée du 11 février 2013, qui restera annexée à cet acte afin d'être enregistré avec celui-ci.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) M. Richard Zamboldi, gérant de catégorie A, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 29 avril 1970, résidant à CA 94301 Palo Alto, 428, University Avenue; et

b) M. Jonathan Biggs, gérant de catégorie A, né à Rustington (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, résidant à SW1A 1<sup>er</sup> Londres (Royaume Uni), 16, St. James Street;

c) M. Ludovic Trogliero, gérant de catégorie B, né à Clichy-la-Garenne (France) le 8 juin 1979, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

d) M. David Catala, gérant de catégorie B, né à Gand (Belgique) le 19 janvier 1979, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de l'Apport, à son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose maintenant tel qu'il suit:

- Silavano Holdings (Rovio) L.L.C.: 597.308 (cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire prend acte que les 597.308 (cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent huit) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée décider de la résolution devant être prise ci-après.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 597.308 EUR (cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent huit Euros), représenté par 597.308 (cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent huit) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2013. Relation: EAC/2013/2436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038910/206.

(130047292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Oana S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 1.942.130,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.120.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Chantal Gut Revoredo, born on 21 January 1974 in Buenos Aires (Argentina) and residing in Calle Alcalá 101, Planta 8, Puerta 1, CP 28009 Madrid (Spain), (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of "OANA S.à r.l., SPF" a private limited liability company in the form of a private wealth management company (société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberie, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174120, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 5 December 2012, with a current share capital of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) (the "Company").

II. - That the 5000 (five thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,892,130 (one million eight hundred ninety two thousand one hundred thirty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) to EUR 1,942,130 (one million nine hundred forty two thousand hundred thirty Euros) by the issuance of 189,213 (one hundred eighty nine thousand two hundred thirteen) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 4,414,990.98 (four million four hundred fourteen thousand nine hundred ninety Euros and ninety eight Euro Cents) out of which EUR 194,213 (one hundred ninety four thousand two hundred thirteen Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Ms. Chantal Gut Revoredo of the new shares by way of contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,892,130 (one million eight hundred ninety two thousand one hundred thirty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) to EUR 1,942,130 (one million nine hundred forty two thousand one hundred thirty Euros) by the issuance of 189,213 (one hundred eighty nine thousand two hundred thirteen) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 4,414,990.98 (four million four hundred fourteen thousand nine hundred ninety Euros and ninety eight Euro Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which EUR 194,213 (one hundred ninety four thousand two hundred thirteen Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of EUR 6,307,120.98 (six million three hundred seven thousand one hundred twenty Euros and ninety eight Euro Cents), (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to EUR 6,307,120.98 (six million three hundred seven thousand one hundred twenty Euros and ninety eight Euro Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Chantal Gut Revoredo, born in Buenos Aires, Argentina, on 21 January 1974, residing in Calle Alcalá 101, Planta 8, Puerta 1, CP 28009 Madrid, Spain, category A manager;
- b) Marjoleine Van Oort, born in Groningen, The Netherlands, on 28 February 1967, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- c) Claudine Schinker, born in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 March 1964, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Ms. Chantal Gut Revoredo: 194,213 (one hundred ninety four thousand two hundred thirteen) shares.

The notary acts that the 194,213 (one hundred ninety four thousand two hundred thirteen) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 1,942,130 (one million nine hundred forty two thousand one hundred thirty Euros), represented by 194,213 (one hundred ninety four thousand two hundred thirteen) shares, each with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) (the "Shares" and each a "Share") and with such rights and obligations as set out in articles 21 and 24 of the present Articles."

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Chantal Gut Revorendo, née le 21 Janvier 1971 à Buenos Aires, Argentina, avec adresse Calle Alcalá 101, Planta 8, Puerta 1, CP 28009 Madrid (Espagne), (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de «OANA S.à r.l., SPF», une société à responsabilité limitée sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 50.000 EUR (cinquante mille euros), ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 5 décembre 2012, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174120 (la «Société»).

II - Que les 5000 (cinq mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1,892,130 (un million huit cent quatre-vingt douze mille cent trente Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 1,942,130 (un million neuf cent quarante deux cent trente Euros) par l'émission de 189,213 (cent quatre-vingt neuf mille deux cent treize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 4,414,990.98 (quatre millions quatre mille quatorze neuf cent quatre-vingt dix Euros et quatre-vingt dix huit Centimes d'Euro), dont un montant de EUR 194,213 (cent quatre-vingt quatorze deux cent treize Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Mme Chantal Gut Revorendo des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en

autre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1,892,130 (un million huit cent quatre-vingt douze mille cent trente Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 1,942,130 (un million neuf cent quarante deux cent trente Euros) par l'émission de 189,213 (cent quatre-vingt neuf mille deux cent treize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euro) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 4,414,990.98 (quatre millions quatre mille quatorze neuf cent quatre-vingt dix Euros et quatre-vingt dix huit Centimes d'Euro), affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'émission»), dont un montant de EUR 194,213 (cent quatre-vingt quatorze deux cent treize Euros) sera alloué à la réserve légale de la société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique pour un montant total de EUR 6,307,120.98 (six millions trois mille sept cent vingt Euros et quatre-vingt dix huit Centimes d'Euro) (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription, la libération par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à EUR 6,307,120.98 (six millions trois mille sept cent vingt Euros et quatre-vingt dix huit Centimes d'Euro).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) Chantal Gut Revorendo, née le 21 Janvier 1971 à Buenos Aires, Argentina, avec adresse Calle Alcalá 101, Planta 8, Puerta 1, CP 28009 Madrid, Espagne, gérant de catégorie A;

b) Marjoleine Van Oort, née 28 Février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

c) Claudine Schinker, née 31 Mars 1964 à Petange, Grand-Duché de Luxembourg avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Tous représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Mme. Chantal Gut Revorendo: 194,213 (cent quatre-vingt quatorze mille deux cent treize) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 194,213 (cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent treize) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.942.130 (un million neuf cent quarante deux cent trente Euros), représenté par 194.213 (cent quatre-vingt-quatorze deux cent treize) parts sociales (les «Parts Sociales», et chacune "Part Sociale") d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euro) chacune et conférant les droits y attachés tels que définis aux articles 21 et 24 des Statuts.»»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038847/232.

(130047361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.526.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

Par résolution signée en date du 26 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, 02021 Canton, Etats-Unis, de son mandat de gérante;

- nomination, avec effet immédiat, de Sarah Kolar, avec adresse professionnelle au 14, Wesley Street, 5<sup>th</sup> Floor, HM11 Hamilton, Bermudes, au mandat de gérante, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013043252/15.

(130052347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Mellinckrodt 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 153.466.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Mellinckrodt 1*

Die Ordentliche Generalversammlung der Mellinckrodt 1 vom 2. April 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Dr. Georg Oehm (Vorsitzender)

Herr Thomas Bernard (Mitglied)

Herr Clemens von Berger (Mitglied)

Frau Dörthe Hirschmann (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. April 2013.

*Für Mellinckrodt 1*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013043216/23.

(130052825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Mitco Resolution 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.916.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 26 mars 2013*

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 26 mars 2013:

\* Monsieur Roland Eisele, né le 2 novembre 1943 à Speyer, Allemagne, avec adresse professionnelle au Mozartstr. 6, D – 67459 Böhl-Iggelheim, Allemagne;

\* Madame Lucinda Clifton-Bryant, né le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013043225/18.

(130052457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Nascent Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.159.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 15 du 10 janvier 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Nascent Group S.A. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013043232/16.

(130052448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Keros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X September.

R.C.S. Luxembourg B 162.201.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042729/10.

(130051920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Motopol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 112.555.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042784/10.

(130051924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**MML Capital Europe V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 157.697.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Rowena GIORDANI, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting for and on behalf of the company "MML Capital Europe V S.A." a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company") n° 401 of March 1<sup>st</sup>, 2011,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157 697.

The Articles of Incorporation of the Company were last amended on February 3<sup>rd</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1143 of 28 March 2011 (hereinafter "the Articles").

A copy of the resolutions taken by the Board of Directors dated January 18<sup>th</sup>, 2013 ("Resolutions"), after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached hereto to be recorded at the same time with registration authorities.

The appearing party, representing the Board of Directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the undersigned notary to record the following statements:

1. Accordance with Resolutions and as a result of the deed dated February 3<sup>rd</sup>, 2011 by Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1143 of 28 March 2011, an authorized capital was created.

2. Article 5 of the Constitution reads as follows:

"The share capital of the Company is set at two hundred sixty-two thousand five hundred euros (262 500,- EUR), represented by two thousand one hundred (2,100) shares in registered form, with a par value of one hundred twenty-five euros ( EUR 125, -) each, all subscribed and fully paid. "

3. Accordance with Article 5.3. Statutes, the Board of Directors is authorized, for a period of five (5) years with effect from May 28<sup>th</sup>, 2011, accordance to the date of publication of the extraordinary general meeting of February 3, 2011, creating the authorized capital, to:

i. increase the share capital in one or several times up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of five thousand nine hundred (5,900) new shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) and having the same rights as the existing shares;

ii. limit or remove the preferential subscription rights of the new shares and to determine the persons entitled to subscribe for new shares, and

iii. they have each capital increase and by deed amend the register of actions accordingly.

4. The Board of Directors in the above Resolutions, decided within the limits of the authorized capital, to increase the share capital of the Company in the amount of three hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 337,500.-) to raise it from its current amount of two hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 262,500.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, six hundred thousand euro (EUR 600,000.-), by the creation and issue of two thousand seven hundred (2,700) new shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, having the same rights and obligations as the shares existing.

5. the two thousand seven hundred (2,700) new shares in registered form issued were fully subscribed by the subscriber named in the Resolutions, the sole shareholder "MML Capital Partners Fund V LP", a limited partnership organized and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey JE4 8PQ, registered with Companies House under number L13588 (the "Shareholder Unique"), and fully paid up by contribution in cash so that the amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who certifies.

6. Following the increasing share capital of the Company, the appearing party, acting as aforesaid, requests the undersigned notary to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation, shall read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-), represented by four thousand eight hundred (4,800) shares in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up."

**Costs**

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand six hundred twenty euro (EUR 1,620.-).

WHEREOF, in witness whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier,

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Rowena GIORDANI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de la société anonyme «MML Capital Europe V S.A.» ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (ci-après la «Société»), n°401 du 1<sup>er</sup> mars 2011,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 697.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n°1143 du 28 mai 2011 (les «Statuts»).

Une copie des Résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2013 («Résolutions») restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Conformément aux Résolutions et comme il en résulte de l'acte notarié en date du 3 février 2011 reçu par M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1143 le 28 mai 2011, un capital autorisé fut créé.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (262.500,- EUR), représenté par deux mille cents (2.100) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

3. Conformément à l'article 5.3. des Statuts, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 28 mai 2011, correspondant à la date de publication de l'acte d'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2011 créant le capital autorisé, à:

i. augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par l'émission de cinq mille neuf cents (5.900) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes;

ii. limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

iii. faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

4. Le conseil d'administration, dans les Résolutions précitées, a décidé dans les limites du capital autorisé, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de de trois cent trente-sept mille cinq cents euros (337.500,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (262.500,- EUR) représenté par deux mille cents (2.100) actions de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, à six cents mille euros (600.000,-EUR), par la création et l'émission de deux mille sept cents (2.700) actions nouvelles de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5. Les deux mille sept cents (2.700) actions nouvelles sous forme nominative émises ont été intégralement souscrites par le souscripteur désigné dans les Résolutions l'actionnaire unique «MML Capital Partners Fund V LP», une société en

commandite établie constituée et régie sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Hélier, Jersey JE4 8PQ, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro L13588 («l'Actionnaire Unique»), et entièrement libérées moyennant apport en numéraire de sorte que la somme de six cent mille euros (600.000,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

6. Suite à la prédite augmentation du capital social de la Société, la comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille six cent vingt euros (1.620,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: R. GIORDANI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30/01/2013. Relation: LAC/2013/4453. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 02/04/2013.

Référence de publication: 2013042782/133.

(130051897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.072.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2012 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043243/12.

(130052787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**4finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 18.100.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.403.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of 4finance S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 173.403 (hereinafter referred to as the "Corporation"). The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated December 6<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 61 of January 10<sup>th</sup>, 2013 and whose bylaws have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 11<sup>th</sup>, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt,

who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Claudine Schoellen, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the six million, one hundred thousand (6,100,000) shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently set at six million, one hundred thousand Euro (EUR 6,100,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Corporate capital increase by twelve million Euro (EUR 12,000,000.-) in order to raise it from its present amount of six million, one hundred thousand Euro (EUR 6,100,000.-) to eighteen million, one hundred thousand Euro (EUR 18,100,000.-) by the creation and issue of twelve million (12,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription by AS 4finance, a Latvian company incorporated under the laws of the Republic of Latvia, having its registered office at Lielirbes iela at 17A-8, Riga, LV-1046, the Republic of Latvia, and registered with the Register of Enterprises under number 40003991692, of all the new shares to be issued with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and payment to the extent of 25% by a contribution in cash in the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-).

3. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the Corporation's articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolved to increase the share capital of the Corporation by twelve million Euro (EUR 12,000,000.-), in order to raise it from its present amount of six million, one hundred thousand Euro (EUR 6,100,000.-) to eighteen million, one hundred thousand Euro (EUR 18,100,000.-) by the creation and issue of twelve million (12,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The meeting resolved to acknowledge the subscription by AS 4finance, prenamed, of all the twelve million (12,000,000) new shares and their partial payment to the extent of 25% by contribution in cash so that, from now on, the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) is now at the free and entire disposal of the Corporation, as was certified to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the Corporation's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at eighteen million, one hundred thousand Euro (EUR 18,100,000.-) represented by eighteen million, one hundred thousand (18,100,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder. "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme 4finance S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.403. La Société a été constituée suivant acte du notaire Maître Henri Beck, notaire résidant à Luxembourg, reçu en date du 6 décembre 2012, publié au Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations n° 61 du 10 janvier 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 2013, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Claudine Schoellen, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des six millions cent mille (6.100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à six millions cent mille Euros (EUR 6.100.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de six millions cent mille Euros (EUR 6.100.000,-) à dix-huit millions cent mille Euros (EUR 18.100.000,-) par la création et l'émission de douze millions (12.000.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription par AS 4finance, une société constituée selon le droit de la République de Lettonie, ayant son siège social au Lielirbes iela 17A-8, Riga, LV-1046, République de Lettonie, et enregistrée au registre des sociétés local sous le numéro 40003991692, de la totalité des nouvelles actions émises d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et libération partielle à hauteur de 25% des nouvelles actions par apport en numéraire pour un montant de trois million d'Euros (EUR 3.000.000,-).

3. Modification afférente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de six millions cent mille Euros (EUR 6.100.000,-) à dix-huit millions cent mille Euros (EUR 18.100.000,-) par la création et l'émission de douze millions (12.000.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'assemblée décide de prendre acte de la souscription par AS 4finance, prénommée, de la totalité des douze millions (12.000.000) nouvelles actions et de leur libération partielle à hauteur de 25% par apport en numéraire de sorte que, dès à présent, la somme de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-), est désormais à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à dix-huit millions cent mille Euros (EUR 18.100.000,-) représenté par dix-huit millions cent mille (18.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur noms, prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 mars 2013. Relation: ECH/2013/478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039019/125.

(130047354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

---

**Next Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.002.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043242/10.

(130052803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.906.619,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Office Portfolio Minerva III S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013043250/11.

(130052360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Die ordentliche Generalversammlung hat mit Wirkung zum 20. März 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013043253/11.

(130052823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Profound Market Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2013043289/10.

(130052876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-sixth of March.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the "société en commandite par actions" ABSOLUTE VENTURES S.C.A. (the Company), having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' office under the number B 87.345 (NIN 2002 2300 114),

incorporated pursuant to a deed of notary André SCHWACHTGEN, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André SCHWACHTGEN on December 23, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 167 of February 17, 2003;
- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 897 of September 2, 2003;
- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1298 of December 5, 2003;
- by deed of the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of January 17, 2004,
- by deed of the undersigned notary on May 14, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 720 of July 13, 2004,
- by deed of the undersigned notary on December 28, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 332 of April 14, 2005,
- by deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of March 8, 2006,
- by deed of the undersigned notary on September 15, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2211 of November 25, 2006,
- by deed of the undersigned notary on November 22, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1183 of June 16, 2007,
- by deed of the undersigned notary on March 15, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1227 of June 21, 2007,
- by deed of the undersigned notary on July 4, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1936 of September 10, 2007,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2566 of October 21, 2008,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2581 of October 22, 2008,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2615 of October 25, 2008,
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on December 19, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 297 of February 11, 2009;
- by deed of the undersigned notary on December 31<sup>st</sup>, 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 306 of February 11, 2010;
- by deed of the undersigned notary on May 27<sup>th</sup>, 2010, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1368 of July 2, 2010;
- by deed of the undersigned notary on September 15<sup>th</sup>, 2011, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2737 of November 10, 2011;
- by deed of the undersigned notary on October 12<sup>th</sup>, 2012, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2779 of November 15, 2012.

The corporate capital is set at three hundred forty-six thousand eighty-eight Euro (€ 346,088.-), divided into one hundred seventy-three thousand forty-four (173.044) shares, comprising:

- i) nineteen thousand forty-four (19.044) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («A shares»);
- ii) seventy-seven thousand (77.000) Ordinary Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («B shares»);
- iii) seventy-seven thousand (77.000) Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

The meeting is presided by Mr. Djilali KEHAL, private employe, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary Mrs. Fanny MARX, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

and the meeting elects as scrutineer Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. That all the shareholders have been convened to the present extraordinary general meeting by registered mail on March 14, 2013.

A copy of these letters, being initialed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

III. As appears from the said attendance list:

- that from the nineteen thousand forty-four (19,044) class A shares, seven thousand nine hundred fifteen (7,915) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the seventy-seven thousand (77,000) class B shares, thirty-two thousand (32,000) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the seventy-seven thousand (77,000) class C shares, seventy-seven thousand (77,000) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

According to articles 67, 67-1 and 68 of the companies law, the present meeting is regularly constituted, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

The agenda of the meeting is as follows:

1. To anticipatively dissolve the Company and to put it into liquidation.
2. To appoint Luxglobal Services S.a r.l., as liquidator of the Company with the broadest powers foreseen by the articles 144 to 148bis of the corporate law of August 10, 195 as amended.
3. Discharge to the Company's Unlimited Shareholder.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the Company with effect as on this day and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator of the Company, Luxglobal Services S.à.r.l., with registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160089.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148bis of the law on 10 August 1915 on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 of the Law without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

The liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period the liquidator may determine.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

*Third resolution*

The general meeting decides to grant discharge to the Unlimited Shareholder of the Company for its duties carried out until this date.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A. (la Société), avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.345 (NIN 2002 2300 114),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire SCHWACHTGEN en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 17 février 2003;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 décembre 2003,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 17 janvier 2004,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 13 juillet 2004,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 8 mars 2006,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2211 du 25 novembre 2006,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 16 juin 2007;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1227 du 21 juin 2007;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 du 10 septembre 2007,
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2566 du 21 octobre 2008;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2581 du 22 octobre 2008;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2615 du 25 octobre 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 11 février 2009;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 306 du 11 février 2010;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1368 du 2 juillet 2010;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2737 du 10 novembre 2011;
- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2779 du 15 novembre 2012.

Le capital social est fixé à trois cent quarante-six mille quatre-vingt-huit Euros (€ 346.088,-), divisé en cent soixante-treize mille quarante-quatre (173.044) actions, comprenant:

- i) dix-neuf mille quarante-quatre (19.044) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune («Actions A»);
- ii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune («Actions B»);
- iii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

La séance est présidée par Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire par lettres recommandées envoyées le 14 mars 2013.

Une copie de ces lettres, après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que:

- des dix-neuf mille quarante-quatre (19.044) actions de Catégorie A, sept mille neuf cent quinze (7.915) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- des soixante-dix-sept mille (77.000) actions de Catégorie B, trente-deux mille (32.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- des soixante-dix-sept mille (77.000) actions de Catégorie C, soixante-dix-sept mille (77.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

Conformément aux articles 67, 67-1 et 68 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

2. Nomination de Luxglobal Services S.à r.l., en qualité de liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

3. Décharge à l'Actionnaire Commandité de la Société

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'octroyer décharge à l'Actionnaire Commandité de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. KEHAL, F. MARX, R. SONNENSCHNEIDER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mars 2013. Relation: ECH/2013/578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013042507/228.

(130051872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**RAU & RAU Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 114.965.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043297/10.

(130052350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Ramb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 49.816.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013043296/10.

(130052490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.878.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013043208/11.

(130052713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**International Real Estate Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 107.513.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013043171/11.

(130052821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**VIIF Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.239.

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le vingt et un mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- NUCLEUS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19 rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60101, représentée par son administrateur délégué Monsieur Vincent J. Derudder, Administrateur de sociétés, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20 rue d'Amsterdam,

ici représentée par Monsieur Serge GOLDBERG, employé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 4 février 2013, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'activité de consultant en investissement au bénéfice exclusif du «VERSAILLES III - VERSAILLES INSURANCE INVESTMENTS FUND (VIIF)», un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés; et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «VIIF GESTION S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales peuvent être cédées sous observation des dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences lui déléguées par le Conseil de gérance.

Le gérant unique ou le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou le Conseil de gérance déterminera les pouvoirs du mandataire et, le cas échéant, sa rémunération, la durée de la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement

adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit, télécopie ou par voie électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** En cas de gérant unique, le gérant sera assisté d'un Comité consultatif placé sous la présidence du gérant unique.

Ce Comité consultatif se penchera sur les questions qui lui seront soumises par le gérant.

Aucun dossier traité par un Comité consultatif n'engage le gérant.

Les membres du Comité consultatif ne percevront aucune rémunération mais pourront prétendre au remboursement de leurs dépenses raisonnables et documentées encourues lors de leur participation aux réunions du Comité consultatif.

Le Comité consultatif se réunira sur convocation du gérant. Les convocations à chaque réunion du Comité consultatif seront distribuées à tous les membres, au moins 24 heures avant l'heure convenue de la réunion, sauf en cas d'urgence. Toute convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires à traiter. Il peut être dérogé à l'envoi d'une convocation avec le consentement de chaque membre du Comité consultatif donné par écrit, par télécopie, par voie électronique ou tout autre moyen de communication adéquat. La réunion se tiendra, en bonne et due forme, sans convocation préalable, à condition que tous les membres soient présents ou dûment représentés. Aucune convocation distincte n'est exigée pour les réunions tenues à l'heure et au lieu spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Comité consultatif.

Tout membre d'un Comité consultatif peut agir, à l'occasion de toute réunion d'un Comité consultatif, en livrant procuration, par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique, à un autre membre du Comité consultatif.

Sous réserve de prescription contraire dans les présents statuts, les décisions du Comité consultatif sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par la majorité de tous les membres produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Comité consultatif. Dans ces circonstances, les résolutions ou décisions seront prises formellement, soit sous la forme d'une circulaire écrite transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit lors d'une conversation téléphonique, d'une téléconférence ou grâce à l'utilisation de tout autre moyen de communication adéquat.

Les membres du Comité consultatif ne sont pas des gestionnaires et n'exercent aucun pouvoir de représentation ou de décision de la Société; tous les pouvoirs de gestion reviennent au gérant unique de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 16.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra au siège de la Société ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

**Art. 17.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale ou de l'associé unique. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sont applicables.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les six cent vingt-cinq (625) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique la société NUCLEUS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1000,- EUR.

#### *Décision de l'associé unique*

Ensuite, la comparante, telle que représentée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, et a pris les décisions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Vincent J. DERUDDER, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne (France), le 23 février 1948, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam.

2) La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3) Le premier Comité consultatif, nommé pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2014, est composé de:

a) Monsieur Alan Morgan-Moodie, administrateur de compagnie d'assurance, demeurant à Ferndale house, Saddle Road, Douglas, Isle of Man IM2 1HG, les Îles Britanniques,

b) Monsieur David Swanepoel, administrateur de compagnie d'assurance, demeurant à Erlenweg 8, FL-9495 Triesen, Principauté du Liechtenstein,

c) Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à 20, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

4) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Goldberg, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2013. Relation: LAC/2013/13658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013042077/174.

(130051613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

**REIP Portfolio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.529.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE  
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER  
Signature

Référence de publication: 2013043301/13.

(130052524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**RIEM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.301.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 1<sup>er</sup> février 2013 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société RIEM SARL est désormais réparti comme suit:

EMMANUEL CHARLIER, né le 22 décembre 1970 à Schirmeck (France), demeurant à L-2146 Luxembourg, 46A Rue de Muehlenbach . . . . .	90 parts
FABRICE ESCHRICH, né le 27 mars 1973 à Strasbourg (France), demeurant à L-6420 Echternach, 3 Rue Du Charly: . . . . .	10 parts
Total: CENT parts sociales	

Référence de publication: 2013043308/15.

(130052685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 106.634.

L'an deux mille treize, le premier mars,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

Greenpark Acquisition 1 L.P., une société du droit du Delaware, ayant son siège social à Wilmington, Delaware 19808, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Etats-Unis, et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 0500516243915159, représentée par son General Partner Greenpark International General Partner II, L.P., agissant par son General Partner, Greenpark International General Partner II, Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey le 4 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Greenpark Clairvest Acquisition S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.634, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 14 juillet 2005.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 15 février 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

*Version française:*

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/408. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037570/47.

(130046197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**Italian Food Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 53, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 176.018.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tommaso GEMELLI, restaurateur, demeurant à L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes à l'égard du propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques à consommer sur place ou à emporter. La société pourra participer à des marchés ambulants, à des foires et des exhibitions.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Italian Food Company», et exerce son activité sous l'enseigne commerciale "Ristorante Pizzeria Nero".

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille Euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

*Souscription et Libération:*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ainsi créées ont été souscrites par Monsieur Tommaso GEMELLI, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, par l'associé unique, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cent soixante-huit euros (868,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Tommaso GEMELLI, prénommé, né le vingt-sept janvier mille neuf cent soixante-quinze, à Crotone (Italie), demeurant à L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

3. La Société sera valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique.

4. L'adresse du siège social est établie à L-4344 Esch-sur-Alzette, 53, rue Saint-Vincent

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: T.GEMELLI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12001. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038142/106.

(130047012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

**Luxembourg Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 155.354.

L'an deux mille treize, le vingt et un février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "IKON Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155354 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire prénommé, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2245 du 21 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Frédéric SCHMITZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de dénomination sociale en "Luxembourg Capital Holding S.A.", en abrégé "LCP Holding", et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Luxembourg Capital Holding S.A.", en abrégé "LCP Holding", et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Luxembourg Capital Holding S.A.", en abrégé "LCP Holding", (ci-après la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ("Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR - F. GEIMER - F. SCHMITZ - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038145/56.

(130046852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

**Flossbach, Société Civile Immobilière.**

Siège social: Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 1.515.

—  
DISSOLUTION

Les associés de la société civile immobilière «Flossbach», Monsieur François Müller, Monsieur Jean Molitor, Monsieur Claude Bassing et Madame Nicole Müller, épouse Claude Bassing, ont décidé de procéder à la dissolution de la société.

La société a été constituée sous seing privé le 26 avril 1990.

Tous les actifs de la société ayant été liquidés et toutes les dettes réglées, les associés décident de dater la dissolution rétroactivement au 31 décembre 2012.

Les associés restent solidairement et indivisiblement responsables de tous les engagements pris par la société dans le passé avant sa dissolution.

Fait à Foetz, le 02 avril 2013.

Société civile immobilière «Flossbach»

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2013043318/19.

(130052671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Teamlog Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.476.

En date du 14 mars 2013, l'associé Emmanuel DIDI, avec adresse au 13, Avenue de la Fouilleuse, 92210 Saint Claud, France, a cédé les 125 parts sociales qu'il détient dans la Société à l'associé OPEN, avec siège social au 97-103, Boulevard Péreire, 75017 Paris, France, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales, l'associé OPEN, précité, détient 11.063 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043356/14.

(130052470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Smart International Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 33.859.

*Extrait de la Résolution prise lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu au Luxembourg le 14 décembre 2012*

*Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires a décidé d'accepter la résignation de M. Georgios LAGIOS, né le 1/9/1962 à Spercheiada, Grèce, résident à 259, rue Eleftheriou Velizelou, 17673, Kallithea -Athènes, Grèce, de sa fonction d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société SMART INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A.

Extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013043344/15.

(130052454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**Great Shot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.014.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company POPULOS FINANCE S.A., with registered office in Via Espana 122, Bank Boston Building, 8<sup>th</sup> Floor, Panama-City, Republic of Panama,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and by the present articles of association.

The corporation exists under the name of GREAT SHOT S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, trademarks and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities, trademarks and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

## **Title II. - Capital shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the corporation.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the corporation must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the corporation is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the corporation has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the

Sole Director of the corporation. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman (the "Chairman").

The board of directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the corporation, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the corporation.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the corporation and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the corporation.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the corporation, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its Chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The corporation may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the corporation.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Any general meeting shall be convened in compliance with the law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the corporation has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, "Commissaire aux Comptes" appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Thursday of June on 06.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the corporation and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on the last Thursday of June 2014.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder POPULOS FINANCE S.A., prenamed, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended have been observed.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the corporation, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

- Mr. Fabio MAZZONI, companies director, born in Ixelles (Belgium) on January 20, 1960, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mrs. Violène ROSATI, companies director, born in Mont St. Martin (France) on April 23, 1977, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mrs. Catherine GIORDANO, employee, born in Asti (Italy) on June 7, 1976, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the general meeting of the year 2018:

The limited liability company BG Consulting S.à r.l., having its registered office at L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg number B 118473.

4.- The registered office of the corporation is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société POPULOS FINANCE S.A. ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building, 8<sup>th</sup> Floor, Panama-City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de GREAT SHOT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour,

en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le dernier mardi du mois de juin 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'associée unique POPULOS FINANCE S.A., préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 263- et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent cinquante euros.

##### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
  - Monsieur Fabio MAZZONI, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique) le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Madame Violène ROSATI, administrateur de sociétés, née à Mont St. Martin (France), le 23 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Madame Catherine GIORDANO, employée, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- La société à responsabilité limitée BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg numéro B 118473, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018.

4.- Le siège de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2013. Relation GRE/2013/1140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038117/417.

(130046965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

---

**Real Corp Uno S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.602.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 26 mars 2013*

Il est porté à la connaissance des tiers du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Dominique Fontaine

78, rue du Castel

B-6700 Arlon

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2013043300/15.

(130052339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Red Diamond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.475.

---

Par résolutions signées en date du 14 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Douwe TERPSTRA, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

- acceptation de la démission de Hugo FROMENT, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

- modification de la fonction de Georges Dassonville, avec adresse au 5, rue Henry Kirpach, L-8237 Mamer, de gérant à gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

- modification de la fonction de Andrew Dunkley, avec adresse au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de gérant à gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043292/19.

(130052469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Xilco Holding Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 12 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Xilco Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.146, constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1515 du 6 août 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1486 du 6 juillet 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, les deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by a resolution of the Manager(s)."

**Version française:**

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Niederanven par une décision des Gérants.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Allen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/317. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038430/47.

(130046757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

**Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.  
R.C.S. Luxembourg B 96.640.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2013*

Es wurde einstimmig beschlossen,  
die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 2, nach L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 1, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 2. April 2013.

*Für Nouvelles Assurances - Société de Courtage*

Aktiengesellschaft

FIDUNORDS.à r.l.

Référence de publication: 2013043238/16.

(130052455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.908.

—  
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013043383/11.

(130053087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 12 décembre 2012*

En date du 12 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Francesco GRANA, né le 14 septembre 1970 à Rome, Italie, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 12 décembre 2012 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jakob STOTT, administrateur et président
- Monsieur René MOTTAS, administrateur
- Monsieur Thomas WELS, administrateur
- Monsieur Francesco GRANA, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

UBS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013043381/21.

(130052321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Thryn Holding N°5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 149.456.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013043361/12.

(130052430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**UBI Trustee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.600.

—  
*Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 26 mars 2013, au siège social à Luxembourg.*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014, les personnes suivantes:

- Monsieur Massimo AMATO, né le 15/01/1958 à Lecce (Italie), demeurant professionnellement au 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Monsieur Renzo PARISOTTO, né le 26/04/1949 à Vigodarzere (Italie), demeurant professionnellement Piazza Vittorio Veneto, 8, I-24122 Bergamo, Administrateur et Vice-Président;

- Monsieur Massimo LODI, né le 07/11/1963 à Milano (Italie), demeurant professionnellement Piazza Vittorio Veneto, 8, I-24122 Bergamo, Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer DELOITTE AUDIT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 67.895, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2013. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

UBI TRUSTEE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013043377/21.

(130052668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Stork Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.618.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013043350/10.

(130052588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---

**Matterhorn Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.688.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société du 21 mars 2013 que la société PricewaterhouseCoopers, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 et ayant son siège social au 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg a été nommé Réviseur d'Entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 21 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043215/15.

(130052377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

---